



Proposition de priorités pour 2014-2015 ***(dans le cadre de la planification stratégique 2013-2018)***

Les priorités de l'année 2014-2015 consisteront en partie à assurer le suivi des travaux lancés en 2013-2014. Outre ces projets, voici les priorités que le CCEBJ entend mettre en œuvre en 2014-2015. Les orientations du CCEBJ du Plan stratégique concernant l'accès à l'information, la transparence et la participation publique traversent l'ensemble de ces projets.

1. Mandat d'enquête concernant les enjeux de la filière uranifère sur le territoire

- *Axe d'intervention 2.3 et 3.3 du Plan d'action adopté en juin 2013*

Depuis avril 2014, une commission spéciale du CCEBJ collabore avec le BAPE pour assurer la prise en compte des modalités du chapitre 22 durant le mandat d'enquête sur le territoire. Le CCEBJ veut assurer une participation publique significative des Cris durant les consultations.

Comme le mandat du BAPE comprend trois phases de consultations ainsi que le dépôt d'un rapport en mai 2015, le mandat d'enquête sur l'uranium sera une priorité pour le CCEBJ toute l'année, notamment pour les membres désignés sur la commission spéciale, les employés et la personne ressource externe embauchée à cette fin.

2. Étude sur les effets cumulatifs des activités minières

- *Axe d'intervention 2.3 du Plan d'action adopté en juin 2013*

Il s'agit de donner suite à la priorité identifiée pour 2013-2014. À partir de la documentation existante, notamment la fiche d'analyse préparée pour le Sous-comité sur l'exploration minière, l'analyste du CCEBJ préparera un document de cadrage pour l'étude des effets cumulatifs des activités minières (exploitation et exploration). Une meilleure connaissance des effets cumulatifs dépend de la disponibilité des informations pertinentes pour présenter un portrait des projets visés. Les travaux de l'analyste doivent mener à la rédaction d'un avis à l'intention des gouvernements visés par la question des effets cumulatifs.

3. Renforcement de la participation publique

- *Axes d'intervention 1.1 et 3.1 du Plan d'action adopté en juin 2013*

Le CCEBJ mènera à terme les travaux importants initiés en 2007 avec la recherche de maîtrise de Kelly LeBlanc et, depuis 2010, par les analystes du CCEBJ, le Sous-comité et les personnes ressources associées. La préparation du rapport final, dont le dépôt est prévu à l'automne 2014, avance à bon train car l'analyste y consacre un temps substantiel depuis juillet 2014. À l'automne 2014, le CCEBJ soumettra ses recommandations pour améliorer l'accès à l'information et la prévisibilité du processus de participation publique du chapitre 22.

4. Réseau de recherche sur les communautés de la Baie James

- *Axe d'intervention 2.6 du Plan d'action adopté en juin 2013*

Le CCEBJ misera sur le succès de participation de l'atelier de mars 2014 pour relancer les organismes du territoire et les centres de recherche concernant l'objectif de créer un réseau pour l'acquisition et la diffusion des connaissances environnementales et sociales. La poursuite de deux objectifs précis est envisageable :

- Collaboration avec les partenaires pour la mise sur pied d'un « guichet unique » à l'intention des chercheurs désirant travailler dans les communautés du territoire;
- Création d'un « réseau de connaissances » en ligne avec la collaboration des centres de recherche (et, au besoin, de créateurs de plateformes web).

5. Perspective sur les préoccupations environnementales et sociales des Cris

- *Axe d'intervention 2.1 du Plan d'action adopté en juin 2013*

C'est le suivi de la revue de littérature concernant les préoccupations environnementales et sociales des Cris (rapport déposé en juillet 2014). Les membres pourraient identifier un domaine d'étude qui nécessite un examen plus approfondi (ex. : impacts sociaux du développement, changements climatiques, etc.) et commander une étude, une enquête terrain ou un sondage à ce sujet.

6. Sensibilisation aux habitats du poisson dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les pêches amendée en 2012

En juin 2014, le CCEBJ a adopté une recommandation concernant la mise en place d'un programme d'échange d'information entre les promoteurs de projets en milieu aquatique et les Cris. En vertu du programme, les Cris pourraient s'informer des caractéristiques d'un projet tout en partageant leurs connaissances concernant les habitats du poisson pouvant être affectés. S'il y a lieu, le caractère confidentiel de ces connaissances serait respecté.

L'analyste du CCEBJ travaillerait, à l'automne 2014, sur un document d'information à l'intention des promoteurs concernant les modalités particulières touchant les projets en milieu aquatique sur le territoire de la Baie James. Le CCEBJ souhaite que le document d'information soit affiché, entre autres, sur la page du site Internet de Pêches et Océans Canada présentant les directives aux promoteurs.

Septembre 2014